



Par cette communication, nous réitérons l'engagement de FRED Paris de soutenir et de respecter les dix principes fondateurs du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, la première adhésion de la Maison datant du 30 mai 2011.

Nous réaffirmons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et notre engagement à les intégrer dans notre stratégie, dans notre culture commerciale et managériale, ainsi que nos modes opératoires.

L'ensemble de l'équipe partage la conviction que le développement et la pérennité de la marque Fred sont liés au respect de principes éthiques forts.

Dans le cadre de notre engagement concernant les droits de l'homme, nous avons depuis notre adhésion au pacte mondial obtenu la certification RJC qui garantit notre engagement dans ce sens et nous encourageons nos fournisseurs à demander cette certification. Ainsi, nous avons développé un code de conduite pour nos fournisseurs nous assurant du respect des droits de l'homme : l'acceptation de ce code de conduite est un préalable à toute relation commerciale. Nous nous assurons aussi de la traçabilité de nos produits afin d'éviter l'acquisition de matériaux issus de conflits. La certification RJC implique un respect de l'environnement et de la biodiversité, un travail est ainsi réalisé afin d'éliminer tous les impacts négatifs et de minimiser l'utilisation des ressources et de l'énergie.

Fred Paris a la chance d'appartenir au groupe LVMH dont la protection de l'environnement est une priorité. Depuis 2001, l'engagement du groupe se manifeste par la publication annuelle d'une charte environnement et dont les données sont chiffrées. Nous nous devons de respecter ces enjeux et pour cela nous travaillons sur le règlement REACH en invitant tous les fournisseurs à respecter une liste, régulièrement mise à jour, des substances chimiques interdites et autorisées. Toutes les exigences REACH sont intégrées dans les documents contractuels afin d'impliquer tous les fournisseurs dans cette démarche.

Nous souhaitons que la réussite de l'entreprise soit une réussite collective : nous recherchons la performance des équipes en respectant la diversité et en contribuant au développement de chacun. La sécurité de nos collaborateurs est un enjeu majeur, objet de procédures dont nous veillons à l'application. Nous sommes attentifs aux conditions de travail de nos collaborateurs et essayons de prendre en compte leur bien-être dans l'ensemble des décisions de la Maison.

Souhaitant favoriser le dialogue social et la communication, nous avons, par exemple, constitué fin 2012 un CHSCT.

Un code éthique reprenant l'ensemble des principes qui nous animent est remis à l'ensemble de nos collaborateurs lors de leur entrée dans la maison. Les démarches RJC, Global Compact et REACH sont communiquées dans le cadre du parcours d'intégration.

Nous confirmons donc notre engagement à respecter et mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le 25 Juin 2014,



Rachel MAROUANI  
Président